

Association du personnel de la Confédération - Commission Justice et Paix / Conférence des évêques suisses - Eglise évangélique méthodiste - Fédération des Eglises protestantes de Suisse - Femmes protestantes en Suisse - Ligue suisse des femmes catholiques - Mouvement des travailleurs catholiques KAB - Parti chrétien-social - Parti évangélique - Parti socialiste - SIT - Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - Société suisse de médecine du travail - Société suisse pour la sanctification du dimanche - syndicat des médias et de la communication syndicom - syndicat syna - syndicat Unia - Travail.Suisse - Union syndicale suisse - Les Verts - Theologische Bewegung für Solidarität und Befreiung Thebe



Berne, le 3 mars 2016

Monsieur le Président de la Confédération
Johann Schneider-Ammann
WBF
Schwanengasse 2
3003 Berne

Travail du dimanche en Suisse

Monsieur le Président de la Confédération Schneider-Ammann,

Nous sommes une coalition d'organisations telles que des églises, des syndicats et des médecins du travail qui s'engagent pour la protection du dimanche en tant que jour de repos.

C'est avec étonnement et de gros doutes sur le bien-fondé juridique que nous avons pris connaissance l'année dernière de la décision du Conseil fédéral d'autoriser le travail dominical dans des centres commerciaux destinés au tourisme d'achat (réponse à la motion Abate). Notre alliance est très inquiète de votre décision de début janvier concernant l'Outlet de Landquart du fait que cette nouvelle extension du travail du dimanche n'a pas de base légale.

De plus, le Conseil fédéral n' a pas répondu à l'avis de droit rédigé par l'Université de Neuchâtel¹. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le Conseil fédéral a fixé des critères difficilement contrôlables et délégué les compétences de contrôle à d'autres autorités. Il est clair pour nous que la clientèle de l'Outlet de Landquart ne provient pas pour l'essentiel de l'étranger comme le prévoit l'ordonnance. Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir ? Serons-nous confrontés à bien plus de centres commerciaux ouverts le dimanche, sans que soient vérifiés les critères de l'ordonnance ?

Comme plusieurs organisations membres de notre Alliance n'ont pas été impliquées dans la procédure de consultation, nous souhaitons vous exposer notre position et vous entendre sur les problèmes évidents d'application et les velléités répétées des autorités de remettre en question le repos dominical (livraison par taxi le dimanche, stations-service, zones touristiques).

Une délégation de l'Alliance pour le dimanche représentant des Eglises, des associations de protection de la santé et de la famille ainsi que des syndicats sollicite dès lors une rencontre avec vous pour discuter de nos vives inquiétudes.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez à notre demande et vous adressons, Monsieur le Président de la Confédération, nos meilleures salutations.

¹ Avis de droit des Prof. Mahon & Dunand, Projet de modification de l'art. 25 de l'ordonnance 2 relative à la Loi sur le travail, 23 décembre 2013.

Au nom de l'Alliance pour le dimanche :

Evêque Harald **Rein**
Président de la CTEC

Klaus **Stadtmueller**
Président de la Société suisse
de médecine du travail

Wolfgang **Bürgstein**
Secrétaire général de Justicia et Pax

Lieselotte **Fueter**
Coprésidente des Femmes
Protestantes en Suisse

Otto **Schäfer**
Chargé des questions théologiques et éthiques
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Arno **Kerst**
Président de Syna

Vania **Alleva**
Présidente d'Unia

